



CANTLEY

AVIS PUBLIC

AVIS est donné par le soussigné, directeur général, que le règlement numéro 12-RM-01 pour abroger et remplacer le règlement portant le numéro 06-RM-01-2 concernant les alarmes dans les limites de la municipalité a été adopté par le conseil municipal le 8 mai 2012.

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au bureau du Directeur général au 8, chemin River, Cantley (Québec), durant les heures normales de bureau.

Veuillez noter que l'avis public est également sur le site Internet à l'adresse : www.cantley.ca sous la rubrique « Avis publics ».

DONNÉ à Cantley ce 11^e jour du mois de mai deux mille douze.

Jean-Pierre Valiquette
Directeur général